

Objectifs de la formation

- Connaître les règles de fonctionnement de l'institution,
- Savoir gérer les budgets du comité

Public concerné et prérequis

Membres du comité social et économique titulaires OU titulaire et suppléants.
Cette formation peut également s'adresser au personnel de la direction et du service RH.

Programme

Avant-propos : Présentation des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise

- L'organisation du comité : Composition et désignation du bureau (rôle de secrétaire et du trésorier), statut des membres (durée du mandat, cessation anticipée du mandat, remplacement d'un titulaire absent, ...), crédit d'heures, liberté de circulation, formation, obligation de secret et de discrétion
- Le fonctionnement du comité (selon l'effectif) : personnalité civile, règlement intérieur, local et affichage, commissions obligatoires et facultatives, réunions du comité (ordre du jour, déroulement des séances, délibérations et procès-verbal), les expertises et les ressources (budget de fonctionnement et financement des activités sociales et culturelles)
- Les attributions du comité (hors SSCT) : les demandes / questions des salariés, l'assistance aux entretiens entre salariés et employeur, les informations et consultations récurrentes et ponctuelles, les obligations comptables du CSE, et la gestion des œuvres sociales et culturelles.

Méthodes pédagogiques et validation de la formation

Méthodes pédagogiques

- Exposés et échanges avec les participants (commentaires diaporama Powerpoint)
- Étude de cas concrets, vérification des affichages du CSE
- Documentation remise dont modèles de documents (1 classeur et 1 clé USB)
- Formation animée par un formateur expert dans son domaine

Validation

- Attestation de formation

Modalités

Durée : 2 jours (7 heures / jour)

(* au cas où les membres du CSE auraient exercé un mandat au comité d'entreprise la formation sur 1 jour est envisageable)

Tarif intra : 890 € HT/jour – frais de déplacement en sus